



Païement salaire hors du pays du contrat

Par **paul666**, le **17/10/2008 à 11:55**

Bonjour,
Je suis Français et depuis 1 mois je travaille pour une société Espagnole.
J'ai donc un contrat de droit Espagnol, N° de sécurité Espagnol, tout en règle, je travaille sur un projet au Maroc pour cette société, donc je ne vis pas en Espagne.
J'ai demandé que mon salaire soit versé en France. Apparemment il faut ouvrir un compte en Espagne.
Ma question, du moment que je paie mes charges ainsi que la société.
Est-ce que je peux être réglé sur mon compte en France ou dois-je obligatoirement ouvrir un compte en Espagne et ensuite faire un virement de compte à compte ce qui me complique un peu la vie.
Merci.
Si quelqu'un a la réponse et encore mieux un N° de texte de loi européenne.
Cordialement
JYP

Par **Marion2**, le **17/10/2008 à 18:15**

Bonsoir,
A priori, vous allez devoir ouvrir un compte en Espagne.
Dernièrement, j'ai fait un petit héritage (d'une assurance) d'un oncle espagnol et j'ai été dans l'obligation d'ouvrir un compte à la CAM (banque espagnole), aussi bien l'assurance que le notaire ont systématiquement refusé de me faire un virement sur mon compte français. Ils m'ont dit que tout virement en Espagne devait être fait sur un compte Espagnol.

Par **paul666**, le **18/10/2008 à 08:37**

Merci de votre réponse,
Mais je vais quand même me renseigner, car je travaillais déjà pour cette société, mais en France (contrat Français) et j'étais payé par virement d'Espagne sur mon compte en France.
Merci.
Bon week-end.
Cdtn
Jean Yves PAUL